



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre
des Députés

Luxembourg, le 24 août 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Madame la Ministre des Finances.

Selon nos informations, un nombre croissant de clients de la place financière aurait des problèmes à remplir les conditions contractuelles de leurs crédits-relais immobiliers, également connus sous les noms de « crédit-pont » ou de « prêt-relais ». Les crédits-relais sont accordés à des particuliers qui financent l'acquisition d'un bien immobilier par la vente d'un autre bien, en attendant que celui-ci soit vendu.

Ces crédits sont, selon des sources bancaires, généralement accordés pour une période relativement courte, à savoir entre 12 et 24 mois et habituellement à taux variable. Dans le contexte de la situation très difficile du marché immobilier luxembourgeois et le net recul des ventes et des prix, c'est précisément cette période courte qui semble poser problème aujourd'hui à de nombreux emprunteurs. Les conditions d'octroi de ces crédits sont réglementées par la CSSF et devraient être revues, compte tenu de la crise actuelle.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre des Finances :

1. Madame la Ministre peut-elle nous confirmer les précités problèmes relatifs aux crédits-relais ?
2. Madame la Ministre peut-elle nous informer comment, le cas échéant, elle entend venir en aide aux clients des crédits-relais afin d'éviter une aggravation de la crise du logement au Luxembourg ? Est-ce qu'une révision des conditions d'octroi de ces crédits suivant discussion entre la CSSF et l'ABBL serait par exemple envisageable ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Laurent Mosar
Député

Gilles Roth
Député